



WEBINAIRE 30 mai 2024 - 14h30

APPEL À PROJETS

Industries du vélo

AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



Elodie BARBIER TRAUCHESSEC
Coordinatrice Mobilités Actives
et Partagées
Service Transports & Mobilités
ADEME



Maïlys CHEVALIER
Cheffe de projets
financement Transports et Mobilité
Direction Entreprises et Transitions
Industrielles
ADEME

France 2030 : un plan d'investissement pour la France de demain

- Plus de **50 milliards** d'euros déployés sur 5 ans (20 Mds € du PIA 4 et 34 Mds € de nouveaux crédits)
- **10 objectifs** pour répondre aux grands défis de notre temps

MIEUX PRODUIRE

Objectif

1

Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)

Objectif

2

Devenir le leader de l'hydrogène vert

Objectif

3

Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %

Objectif

4

Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030

Objectif

5

Produire le 1^{er} avion bas carbone

MIEUX VIVRE

Objectif

6

Investir dans une alimentation saine, durable et traçable

Objectif

7

Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain

Objectif

8

Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

Objectif

9

Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites

Objectif

10

Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant



France 2030 à l'ADEME ≈ 10 Md€



**Décarbonation
Industrie**



**Hydrogène
décarboné**



**Energies
renouvelables**



**Produits biosourcés
Carburants durables**



**Recyclage et
réincorporation**



**Décarbonation
des mobilités**



**Ville durable
Bâtiment innovant**



**Bois
Forêt**



**Numérique
responsable**



Eau

Industrie du vélo en France

LA PRODUCTION EN FRANCE

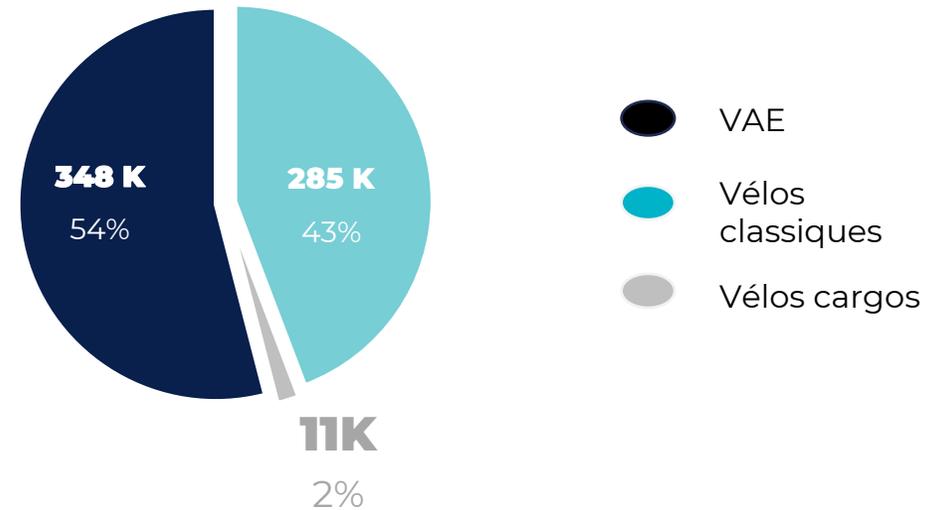
Une production française en fort recul



Source: Observatoire du Cycle - Union Sport & Cycle



Répartition des 645 k unités produites en France



Industrie du vélo en France



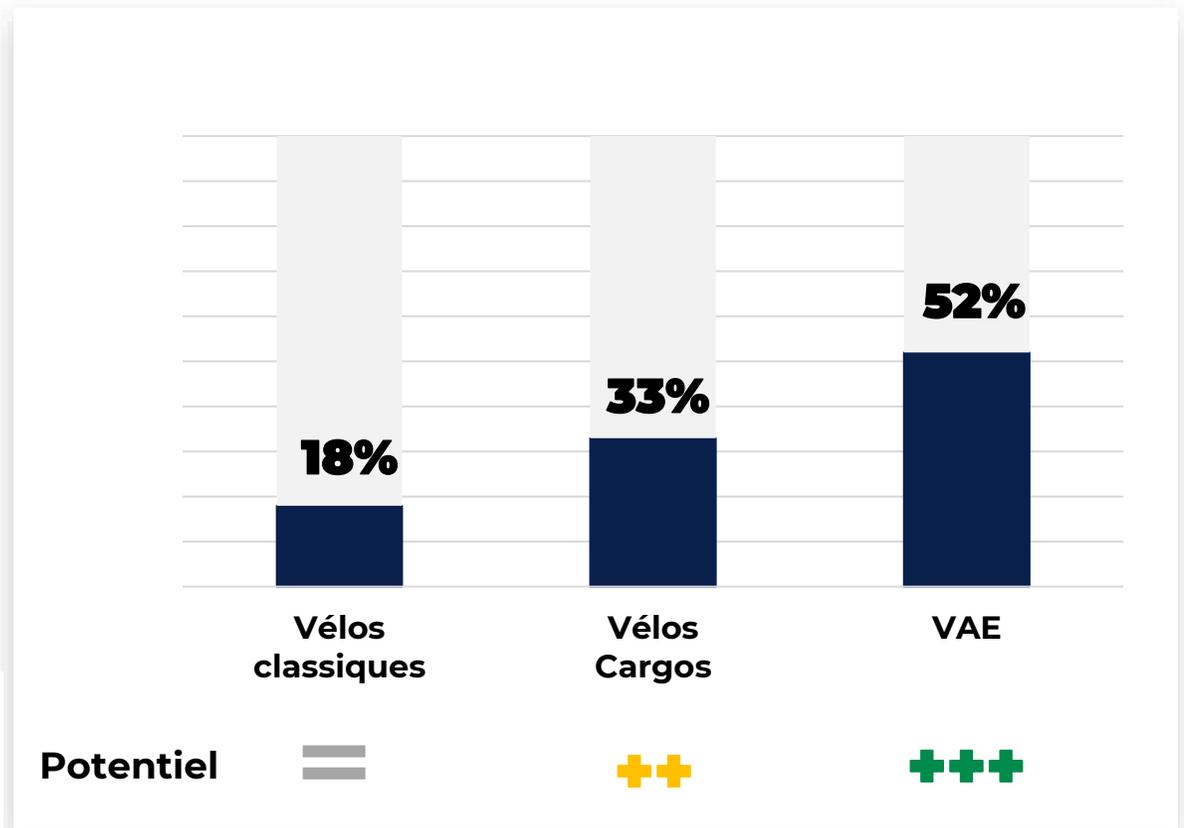
Source: Observatoire du Cycle - Union Sport & Cycle



LA PRODUCTION EN FRANCE

Le caractère stratégique du VAE

Part de la production française sur les ventes



LA BALANCE COMMERCIALE DU CYCLE

Plus de 2/3 de nos importations viennent d'Europe



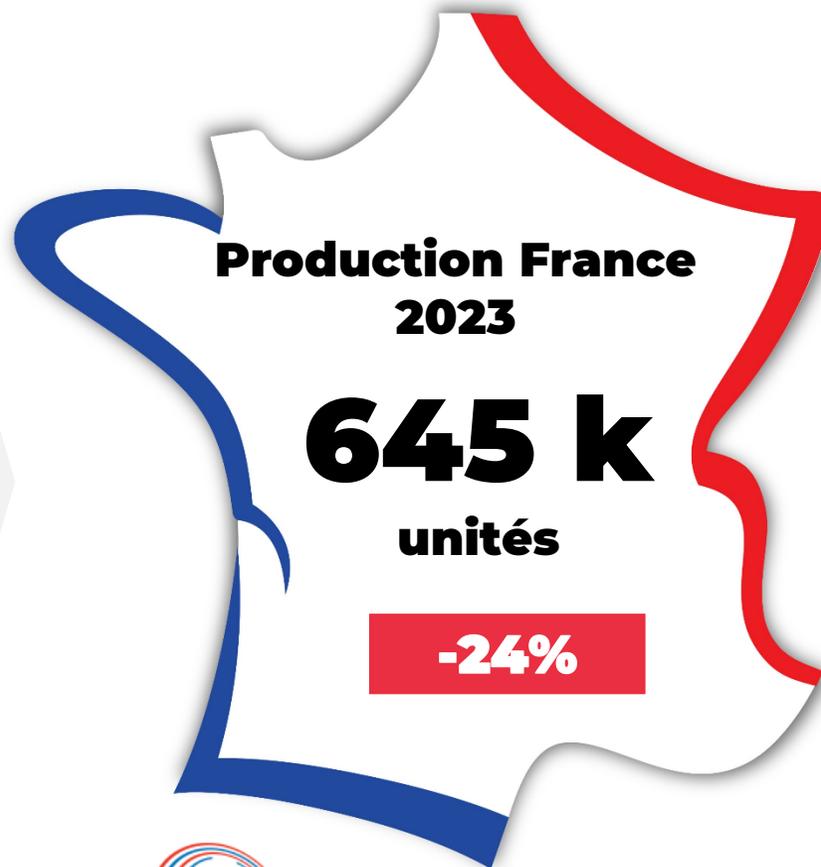
67%

IMPORTATIONS

1 653 982
unités

Italie	22%
Portugal	16%
Roumanie	13%
Taiwan	11%
Chine	11%

-33%



EXPORTATIONS

233 191
unités

Allemagne	14%
Belgique	14%
Suisse	12%
Italie	10%
Espagne	9%

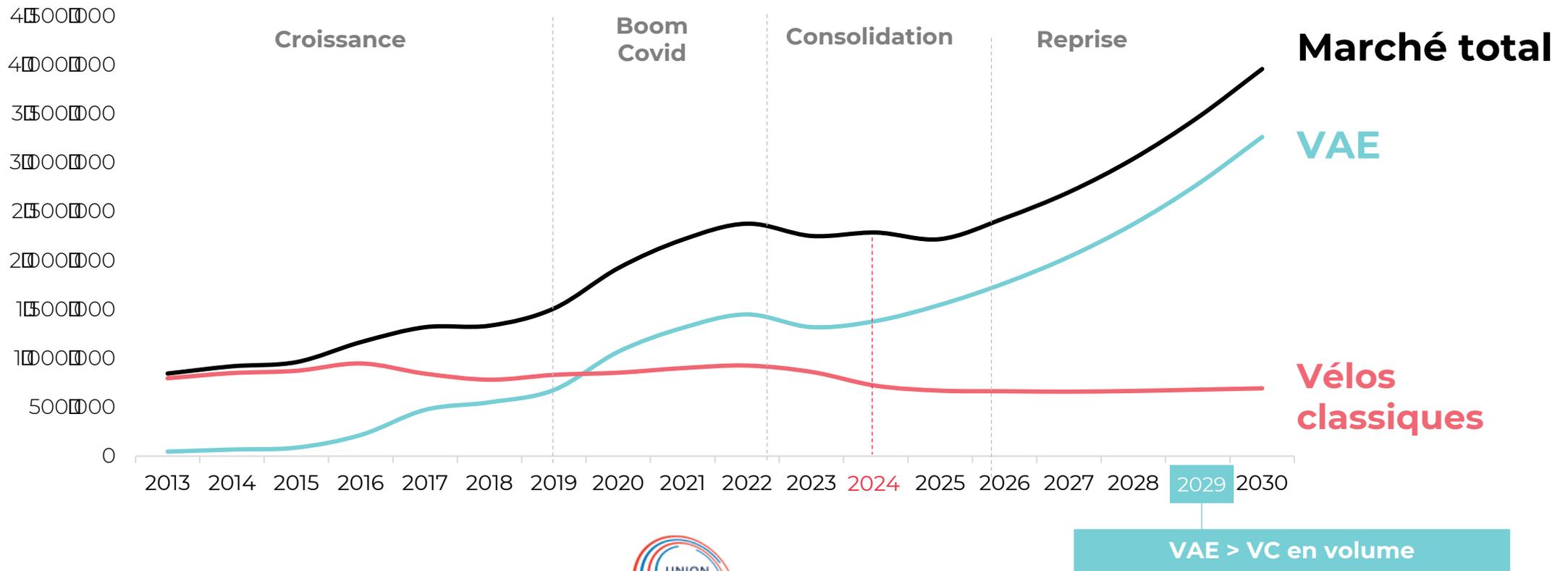
-7%

Source: Observatoire du Cycle - Union Sport & Cycle

LES PRÉVISIONS DE MARCHÉ

La croissance sera portée par le développement du VAE

Prévisions des ventes de cycles – en millions d'€



Source: Observatoire du Cycle - Union Sport & Cycle

Lancement de l'AAP « Industrie du Vélo » - Dispositif de soutien aux projets d'innovation et d'investissement de la filière vélo

- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du **plan vélo et marche 2023-2027** présenté par le Gouvernement en mai 2023 qui affiche l'ambition de : « Faire du vélo un levier pour notre économie », en permettant de :

- **Assembler des vélos** dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs du plan vélo (au moins 2 millions de vélos par an, à l'horizon 2030) ;
- Maîtriser la **conception** et **l'industrialisation de composants et équipements du vélo** pour lesquels il existe un potentiel de compétitivité (batterie, cadre, fourches, transmission, freins, ...) ;
- Accélérer les investissements de transformation des fabricants et accroître un **tissu industriel** en amont **compétitif, innovant, résilient**, ancré dans nos territoires et **créant des emplois d'avenir** ;
- Accélérer la transition vers des **procédés industriels, matériaux, fonctions et sites de production plus durables**.

- **Deux relèves** prévues (pré-dépôt à réaliser un mois avant la clôture) :

- **02 septembre 2024**
- **09 décembre 2024**

- Les projets déposés devront démontrer la **prise de risque associée** et leur **caractère innovant** (procédés, pièces, innovation notable pour la filière) et durable.

ET / OU

- Les projets financés feront la preuve de leur **impact transformant** et de la **création de valeur économique environnementale et sociale** (levée de verrous technologiques, recherche de taille critique, structuration d'un écosystème, recherche d'un effet levier, etc.).

Industrie du Vélo - Soutien aux projets d'innovation et d'investissements pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements

Objectifs : Soutenir les efforts de compétitivité, de souveraineté, d'innovation et d'investissement productif de la filière industrielle du vélo pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements.

Les projets devront s'inscrire dans au moins un de ces quatre volets:

- **Volet 1 : Projets de développement et d'assemblage de vélos**
- **Volet 2 : Projets de production des principaux composants et équipements pour vélos**
- **Volet 3 : Projets d'éco-conception et d'amélioration de l'impact environnemental des vélos et des équipements associés, sur leur cycle de vie.**
- **Volet 4 : Briques technologiques et démonstrateurs de solutions innovantes directement adossées aux vélos et leurs équipements**

Industrie du Vélo - Soutien aux projets d'innovation et d'investissements pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements

Volet 1 : Projets de développement et d'assemblage de vélos

Pour soutenir:

⇒ des projets innovants et risqués de développement des capacités industrielles ainsi que l'installation de nouvelles usines ou lignes de production innovantes pour assembler des vélos et gagner en compétitivité sur le marché de l'assemblage de vélos.

Les projets pourront notamment comporter :

- des dépenses relatives à l'installation de nouveaux sites industriels ;
- des dépenses de développement relatives à une mutation industrielle vers l'assemblage de vélo.
- des investissements capacitaires relatifs à la création de nouvelles unités de production, la transformation de l'outil industriel existant, l'adaptation de l'outil industriel existant en vue de l'industrialisation et de la production en série et la création de nouvelles lignes d'assemblages liées à la production de nouveaux produits innovants ;
- des dépenses de R&D relatives à de nouveaux modèles de production innovants ou à la conception et fabrication de solutions et machines de montages innovantes.

Les projets attendus ont vocation à prouver leur capacité à produire des vélos compétitifs par rapport à la concurrence et à objectiver les impacts transformants générés. Une attention particulière sera portée sur le niveau d'exigence environnemental des procédés mis en place, des fournisseurs et sous-traitants mobilisés, ainsi que sur l'impact environnemental de la logistique associée.

Exemples de projets : nouvelle usine avec process innovant d'assemblage (dont émaillage), extension d'une unité de production pour l'assemblage de nouveaux produits innovants, reconversion d'une ligne / unité de production avec innovation au niveau du process

Industrie du Vélo - Soutien aux projets d'innovation et d'investissements pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements

Volet 2 : Projets de production des principaux composants et équipements pour vélos

Pour soutenir les investissements industriels permettant de développer et accroître les capacités de production des pièces détachées (composants) ou équipements pour vélos pour lesquels il existe un potentiel de relocalisation et de compétitivité du marché européen.

Ces pièces et équipements devront chercher à être le plus standard et interopérable possible, en s'inscrivant notamment dans une démarche de coopération avec la filière.

Les projets pourront notamment comporter :

- des dépenses relatives à l'installation de nouvelles usines (usines ou micro-usines) ou unités de production ;
- des dépenses permettant d'améliorer significativement la compétitivité des sites existants (automatisation, procédés innovants, usines 4.0) et d'augmenter les capacités de production existantes (élargissement des usines ou installation de nouvelles lignes de production) ;
- des dépenses de recherche et de développement pour développer de nouveaux composants et équipements innovants répondant à de nouveaux besoins et potentiels de marché ainsi que des savoirs faire d'ingénierie et de fabrication.

Une attention particulière sera portée sur le niveau d'exigence environnemental des procédés mis en place, des fournisseurs et sous-traitants mobilisés, ainsi que sur l'impact environnemental de la logistique associée.

Exemples de projets : *nouvelle usine de production de composants / équipements avec innovation dans les process de production ou sur le produit, extension d'une unité de production pour la production de nouveaux produits innovants, investissements sur la ligne de production...*

Industrie du Vélo - Soutien aux projets d'innovation et d'investissements pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements

Volet 3 : Projets d'éco-conception et d'amélioration de l'impact environnemental des vélos et des équipements associés, sur leur cycle de vie.

Pour soutenir des projets d'investissement permettant aux entreprises :

- de renforcer leurs capacités à produire des vélos éco-conçus, réparables et recyclables ;
- de développer le recyclage et le réemploi des vélos et leurs équipements.

Les projets auront pour but d'alléger significativement l'empreinte environnementale des pièces et composants de vélos et des processus de fabrication associés, notamment par des solutions de conception et des process innovants.

Les projets attendus concernent notamment les investissements contribuant :

- à réduire l'impact environnemental des équipements fabriqués (ex. éco-conception du produit, recyclabilité du produit, réparabilité du produit, usage plus efficace des ressources et des matériaux, utilisation de matières recyclées dans la fabrication, matériaux biosourcés, etc.) ;
- à industrialiser le recyclage et le réemploi des vélos, leurs composants et leurs équipements.

***Exemples de projets :** étude d'éco-conception des vélos, composants, équipements et mise en oeuvre, unité de reconditionnement des vélos / équipements vélo, unité de recyclage des composants vélo...*

Industrie du Vélo - Soutien aux projets d'innovation et d'investissements pour produire en France les vélos de demain et leurs équipements

Volet 4 : Briques technologiques et démonstrateurs de solutions innovantes directement adossées aux vélos et leurs équipements

Pour soutenir des projets:

- ⇒ de recherche et de développement ou de premiers démonstrateurs de solutions innovantes
- ⇒ portés par des start-ups ou des industriels
- ⇒ en lien direct avec l'industrialisation du vélo, de ses composants et des équipements vélos

Innovation attendue dans: les solutions technologiques, les procédés industriels, les matériaux, les utilisations et les solutions digitales pour renforcer la compétitivité, la durabilité du secteur et développer une ingénierie du cycle basée sur des compétences et un savoir-faire spécifique.

Intérêt particulier pour:

- les projets ayant une composante collaborative forte, associant notamment des start-ups, des PME, des ETI ou des partenaires de recherche et des universités, et, si besoin, des collectivités territoriales,
- les projets qui privilégieront un partage des objectifs et des résultats au sein de la filière industrielle naissante (notion de « bien commun »).

Cadre proposé

Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Projet mono-partenaire ou en consortium avec au plus 5 partenaires dans le cas général
Budget minimum	<ul style="list-style-type: none">• Budget minimum des projets : 1 M € (projets individuels) ou 2 M € (projets collaboratifs)• Aucune aide de moins de 500 000 € ne sera attribuée à une entreprise relevant de la catégorie « Grande entreprise ».
Cible	<ul style="list-style-type: none">• Entreprises seules ou en collaboration, notamment avec des organismes de recherche (non obligatoire).• Pour les établissements publics, l'éligibilité sera analysée au cas par cas.
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none">• Pour les activités de RDI (Recherche, Développement, Innovation) :<ul style="list-style-type: none">• Les salaires et charges, frais connexes, coûts de sous-traitance, contribution aux amortissements, coûts de refacturation interne, frais de mission et autres frais d'exploitation directement liés au projet (consommables non amortis dans les comptes).• Les études d'ingénierie ainsi que les études de suivi de réalisation et la coordination des travaux.• Pour les dépenses d'investissements en faveur de mesures d'amélioration de la performance environnementale des produits : Sont éligibles les coûts d'investissement supplémentaires (surcoût) :<ul style="list-style-type: none">• permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'UE ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE, incluant la décarbonation• en faveur de l'efficacité énergétique (hors bâtiment) ;• en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments ;• en faveur de l'économie circulaire, de l'usage plus efficace des ressources, de l'utilisation de matières recyclées dans la fabrication, de la réduction de déchets et de la réduction des consommations d'eau• Pour les dépenses d'investissements productifs :<ul style="list-style-type: none">• Investissements dans des actifs corporels et incorporels se rapportant à du développement industriel. Par exemple : financement d'infrastructures, immobilisations incorporelles (brevets, licences...), achat d'équipements et de machines, dépenses d'industrialisation, dépenses d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production et dépenses de prestation de conseil associées.• L'éligibilité des dépenses d'investissements productifs susvisées dépendra des régimes d'aides en vigueur au moment de la contractualisation et notamment des catégories d'entreprises éligibles à ces régimes d'aide.

Typologie des projets



Cadre proposé

Retours financiers

- Le remboursement des avances est déclenché par l'atteinte d'un seuil de succès.
- Le montant des échéances de remboursements intègre un taux d'actualisation, basé sur le taux de référence et d'actualisation fixé par la Commission européenne à la date de la décision d'octroi des aides.

Versement des aides

- Avance à notification de 15% maximum à la contractualisation
- Versements intermédiaires à chaque étape clé
- Solde 20 % minimum

Régimes d'aide et intensité d'aides maximales

- Le tableau ci-contre, non exhaustif, donne des tranches globales en matière d'intensité d'aide à cadre réglementaire constant à la date de publication du présent appel à projets, et ne fixent pas les montants et taux d'aide qui seront applicables à chaque projet.
- **Les taux d'aide et plafonds maximum sont ceux qui seront fixés par les régimes d'aide en vigueur au moment de l'octroi de l'aide, notamment à la suite d'une potentielle révision des régimes d'aide, et sous réserve d'un non-démarrage des travaux.** Les informations du tableau ci-dessous sont ainsi données uniquement à titre indicatives, et **ne préemptent pas sur le niveau d'aide qui sera ou non accordé aux porteurs.**

Nature des travaux	Article du RGEC	Petite entreprise (moins de 50 salariés et 10M€ de CA)	Moyenne entreprise (10-249 salariés et moins de 50M€ de CA ou 43M€ de bilan)	Grande entreprises (250 salariés et plus)
Aides à finalité régionale (SA.111668) et aides en faveur des PME (SA. 111728)				
Création d'un établissement ; Diversification de l'activité d'un établissement pour autant que la nouvelle activité ne soit pas identique ou similaire	En zone AFR « C »	14	35% (30 % en Ille-et-Vilaine, Savoie et Yvelines) et	25% (20 % en Ille-et-Vilaine, Savoie et Yvelines) et <i>Seulement les investissements initiaux en faveur d'une nouvelle activité économique</i>
	Hors zone AFR « C » (Régime PME)	17	20%	10%
Extension capacitaire d'un établissement existant	En zone AFR « C »	14	35% (30 % en Ille-et-Vilaine, Savoie et Yvelines) et	25% (20 % en Ille-et-Vilaine, Savoie et Yvelines) et -
Dépenses de recherche et développement (n°SA.111723)				
Pour les phases de développement expérimental (DE)	25	45% (bonus de 15 % en cas de collaboration effective/diffusion des résultats du projet)	35% (bonus de 15 % en cas de collaboration effective/diffusion des résultats du projet)	25% (bonus de 15 % en cas de collaboration effective/diffusion des résultats du projet)
Pour les phases de recherche industrielle (RI)	25	70% (bonus de 10 % en cas de collaboration effective/diffusion des résultats du projet)	60% (bonus de 15 % en cas de collaboration effective/diffusion des résultats du projet)	50% (bonus de 15 % en cas de collaboration effective/diffusion des résultats du projet)
Investissements en faveur de la protection de l'environnement (n°SA.111726)				
Protection de l'environnement (PE)	36	60%	50% 15	40%

Critères de sélection des projets

Caractère innovant

- Caractérisation des verrous à lever et faisabilité technique
- Niveau de maturité visé en fin de projet (TRL 8 à 9)
- Etat de l'art

Capacités financière et opérationnelle

- Evolution des capitaux propres pendant le projet au regard des aides demandées (a minima pour satisfaire la règle du 1 : 1)
- capacité du consortium à mener à bien le projet et à assurer le cas échéant le déploiement ou l'industrialisation de la solution développée

Impact social

- Emplois créés/maintenus
- Territorialité des travaux

- Réplicabilité
- Incitativité de l'Aide
- Adéquation avec les priorités de politique publique

Impact environnemental

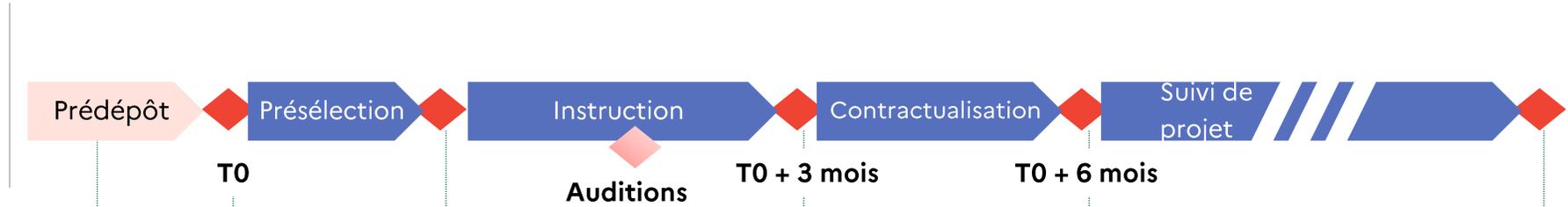
- Réduction CO₂
- Economie matière/énergie, etc.

Impact économique

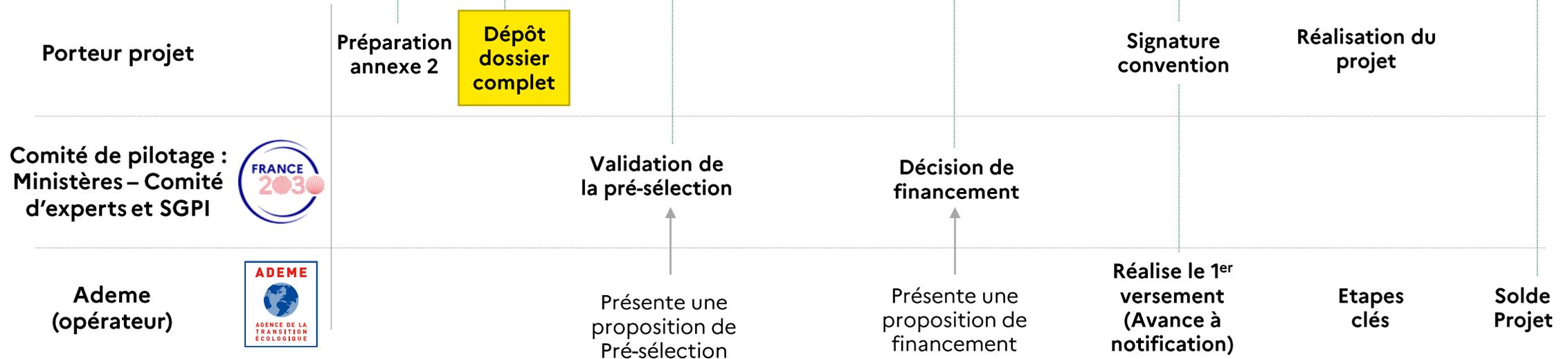
- Chiffre d'affaires visé à 5 ans post-projet
- Différenciation /Concurrence
- Taille des marchés visés

Vue globale du processus

Etapes du processus



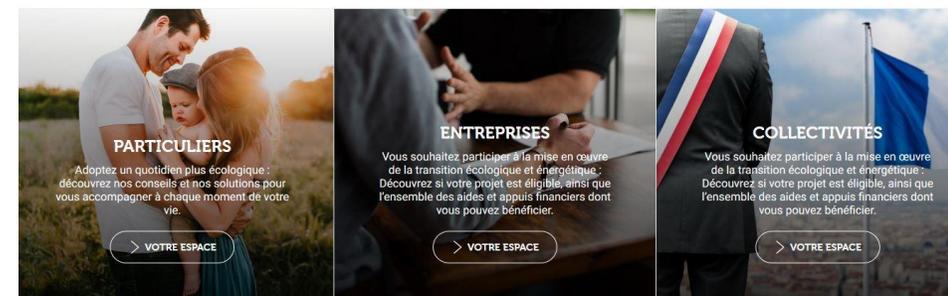
Jalons clés



Liens et Contacts

■ AAP Industrie du Vélo

- Adresse mail dédiée : aap.industriavelo@ademe.fr
- Plateforme ADEME : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230803/industries-velo>



L'UNION SPORT & CYCLE vous propose son accompagnement dans la préparation de votre projet industriel!

Contact: aapindustriavelo@unionsportcycle.com

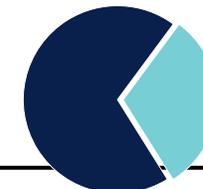
Première organisation professionnelle du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité active, l'USC assure la représentation officielle des entreprises de la filière industrielle et commerciale de cycles et d'accessoires de cycles.

[Annuaire des entreprises du cycle \(unionsportcycle.com\)](https://unionsportcycle.com)

Production de cycles



Ventes de cycles



● Adhérents USC

● Adhérents USC

Liens et Contacts



- **Recherche et innovation PIA – Entreprise** : <https://expertises.ademe.fr/recherche-innovation>
 - **Autres dispositifs d'aide** - concours d'innovation i-Nov : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-concours-dinnovation-i-nov>
 - **Ligne directrice pour la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception**: <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4170-lignes-directrices-pour-la-mise-en-oeuvre-d-une-demarche-d-ecoconception.html>
-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention



WEBINAIRE 30 mai 2024 - 14h30

APPEL À PROJETS

Industries du vélo

AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



Elodie BARBIER TRAUCHESSEC
Coordinatrice Mobilités Actives
et Partagées
Service Transports & Mobilités
ADEME



Maïlys CHEVALIER
Cheffe de projets
financement Transports et Mobilité
Direction Entreprises et Transitions
Industrielles
ADEME